

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **Politique d'accueil du jeune enfant : la Fepem salue le rapport de la Cour des comptes qui réaffirme le soutien indispensable à l'accueil individuel, premier mode d'accueil formel en France et le moins couteux**

La Fédération des Particuliers Employeurs de France (Fepem) accueille avec satisfaction le rapport publié par la Cour des comptes le 12 décembre 2024, qui souligne l'importance et l'efficacité de l'accueil individuel des jeunes enfants, particulièrement dans un contexte de pénurie de solutions d'accueil adaptées.

Auditionnée à l'automne 2022 dans le cadre de cette évaluation nationale, la Fepem prend acte de l'analyse approfondie menée par la Cour, qui met en lumière les enjeux cruciaux pour répondre aux besoins de près de 2,17 millions d'enfants en France, tout en maîtrisant les dépenses publiques.

#### **L'accueil individuel, un mode d'accueil accessible, adapté et efficient**

Le rapport réaffirme le principe de libre-choix du mode d'accueil, essentiel pour les familles et encourage l'accueil chez un assistant maternel : Ce mode d'accueil est :

- Le mode d'accueil le moins coûteux pour les finances publiques ;
- Une solution souple et territorialisée, offrant le plus grand nombre de places sur l'ensemble du territoire national ;
- Un atout face aux besoins spécifiques, notamment pour des horaires atypiques.

Dans un contexte de tension budgétaire, la Fepem partage l'analyse de la Cour des comptes sur la nécessité de mieux soutenir l'accueil individuel, moins onéreux que l'accueil collectif pour la collectivité, et essentiel pour diversifier les solutions à disposition des familles.

#### **Réforme du CMG : vers un meilleur équilibre des coûts pour les familles**

Le rapport met également en lumière l'écart persistant de reste à charge pour les familles, qui est particulièrement marqué entre la crèche et l'accueil chez un assistant maternel, ce dernier étant nettement plus coûteux pour les familles à revenu modeste. Cependant, la Fepem se réjouit de la réforme du Complément de libre choix du mode de garde (CMG) prévue pour 2025, qui rapprochera ces coûts et facilitera l'accès à l'accueil individuel pour les familles les plus modestes.

#### **Engagement de la Fepem : soutenir et promouvoir l'accueil individuel**

La Fepem, engagée dans les instances dédiées à la petite enfance, milite activement pour :

- Renforcer l'attractivité des métiers de l'accueil individuel ;
- Promouvoir le secteur de l'emploi à domicile ;

- Développer une offre accessible, qualitative et adaptée sur l'ensemble du territoire. **Dans l'intérêt supérieur de l'enfant et pour répondre aux besoins et attentes des familles, la Fepem appelle les pouvoirs publics à intensifier leur soutien à l'accueil individuel. Cette démarche est essentielle pour garantir un maillage territorial équilibré et une politique de petite enfance durable.**

Julie L'Hotel Delhoume, présidente de la Fepem :

« Contributrice des politiques publiques de la petite enfance, tant au niveau national qu'au plus proche des Français dans les territoires, la Fepem salue les conclusions de ce rapport. Le soutien à l'accueil individuel est essentiel, particulièrement dans cette période budgétaire contrainte. Dans le respect de la liberté de choix des parents, il est nécessaire de permettre aux familles d'accéder à une pluralité de modes d'accueils et de garantir l'attractivité de l'accueil individuel, qui est aujourd'hui majoritairement choisi par nos concitoyens. »

**Contact presse :**

Jean du Passage – [jdupassage@fepem.fr](mailto:jdupassage@fepem.fr) - 0658217835